

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 2024-02-006

Convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme et autorisations de travaux entre la commune de Morières-Lès-Avignon et le Grand Avignon - Avenant n° 1

Rapporteur : Franck JOUSSELIN

<u>Date de Convocation</u> : 20 février 2024	<u>Séance du 27 février 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 01 mars 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 23	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Pierre-Jean FAUCITANO pouvoir à Grégoire SOUQUE, Claudine BOISSEAU pouvoir à Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Michel CAMPERGUE, Philippe REYNERO pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Jean-Marc FOUIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la communauté d'agglomération du Grand Avignon et les communes membres ont instauré un service commun d'application du droit des sols (ADS) en 2015, conséquemment à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations.

Par délibération en date du 31 mars 2015 la commune de Morières-lès-Avignon a approuvé la création de ce service commun ainsi que le projet de convention avec le Grand Avignon.

Une convention bilatérale a ainsi été conclue entre le Grand Avignon Avignon rappelant les missions du service commun et celles du service urbanisme de la ville. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015.

Par avenant de février 2020, les missions du service commun ont été élargies à l'instruction des autorisations de travaux.

Depuis l'ordonnance du 23 octobre 2015 les collectivités compétentes en urbanisme doivent pouvoir recevoir les demandes d'urbanisme et instruire ces demandes par voie dématérialisée. Cette obligation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

En conséquence, il s'avère nécessaire d'établir un avenant qui reprend intégralement les conditions stipulées dans la convention initiale et qui intègre les nouvelles obligations respectives découlant de l'entrée en vigueur de l'instruction des dossiers dématérialisés.

Cet avenant est joint à la présente délibération.

La commune reste bien entendu entièrement compétente en matière d'urbanisme sur son territoire.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention relative à l'instruction des actes, autorisations d'urbanisme et autorisations de travaux avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon, joint à la présente délibération
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer cet avenant.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/02/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/02/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

